

Conseil Académique en formation plénière

Séance du mercredi 13 septembre 2023

Le Conseil Académique s'est réuni en formation plénière le mercredi 13 septembre 2023 à 15h20 sous la présidence de Monsieur Vincent THOMAS, Président de l'Université de Bourgogne et de Monsieur Pascal NEIGE, Vice-Président de la CR et de Madame Capucine YVENAT Vice-Présidente étudiante

Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire :

<u>Collège A</u> (7): M. Cédric DEMONCEAUX; M. Daniele FAENZI (donne procuration à Mme Maryse GAIMARD); Mme Karen FIORENTINO (donne procuration à M. Pascal NEIGE); Mme Maryse GAIMARD; M. Claude GROS (donne procuration à Mme Fabienne BON); M. Luc IMHOFF; Mme Emmanuelle VENNIN

<u>Collège B</u> (4): Mme Fabienne BON; M. Éric BOURILLOT; M. Olivier COUTURE; Mme Christelle SERÉE-CHAUSSINAND (donne procuration à Mme Emmanuelle VENNI)

<u>Collège Personnel BIATSS</u> (2): Mme Pascale AUROUX; Mme Véronique LAHAIE (donne procuration à M. Luc IMHOFF)

<u>Collège des usagers</u> (3): M. Dorian BENETON (donne procuration à Mme Lucile CHUPIN); Mme Lucile CHUPIN; Mme Capucine YVENAT

Personnalités extérieures (1): Mme Christelle DUPONT (donne procuration à M. Cédric DEMONCEAUX)

Pour la Commission de la Recherche étaient présents ou représentés :

Président

1. Vincent THOMAS

Collège 1 - Professeurs et assimilés

- 2. Samir BAJRIC
- 3. Dominique GINHAC
- 4. Philippe DESBRIERES
- 5. Laurent GAUTIER
- 6. Corinne LELOUP-AMIOT représentée par Philippe DESBRIERES
- 7. Romuald LEPERS représenté par Marianne ZELLER
- 8. Gwénael MASSUYEAU représentée par Mireille MONNIER
- 9. Nadine MILLOT
- 10. Pascal NEIGE
- 11. Catherine VERGELY VANDRIESSE
- 12. Marianne ZELLER

Collège 2 - HDR

- 13. Isabelle MOINE-DUPUIS représenté par Olivier POLITANO
- 14. Mireille MONNIER
- 15. Olivier POLITANO
- 16. Sandrine ROUSSEAUX
- 17. Christophe THOMAZO

Collège 3 - Autres Docteurs

- 18. Karen BRETIN MAFFIULETTI représentée par Catherine VERGELY VANDRIESSE
- 19. Sandrine LANQUETIN
- 20. Will NOONAN représenté par Laurent GAUTIER

Collège 4 – Autres Personnels enseignants chercheurs

21. Franck MOREL - représenté par Samir BAJRIC

Collège 5 - Ingénieurs et Techniciens

- 22. Vanessa DAVID-VAIZANT
- 23. Marie-José PENOUILH

Collège 6 - Autres Personnels

24. Caroline GERIN

Doctorants

25. Charles BUGNOT – représenté par Vanessa DAVID-VAIZANT Mélanie ROMAIN – excusée absente

Personnalités extérieures

- 26. Marion THIBAUDIN
- 27. Hélène POIRIER représentée par Emmanuelle VENNIN (CFVU)

Membres invités à la Commission de la Recherche avec voix consultative

Nathalie MUNIER JOLAIN – représentée par Vincent THOMAS

1. Informations du Président

Le Président explique aux membres du Conseil Académique qu'il a déjà présenté les informations diverses lors de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de lundi 11 septembre, ces mêmes informations seront également exposées lors de la Commission de la Recherche programmée le 14 septembre 2024.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 02 mai 2023

Vote CAc	Favorable à l'unanimité Membres élus présents ou représentés : 44 Ne prend pas part au vote : Abstention :	Suffrages exprimés: 44 Contre: Pour: 44	
-------------	---	---	--

3. Campagne d'emplois 2024, enseignant et BIATSS

Le Président donne la parole à Pascal Neige.

Avant que soit examiné l'ensemble des postes ouverts lors de la nouvelle campagne à partir de printemps 2024 (document de travail ci-joint), M. Neige souhaite évoquer un poste de cette campagne, pour lequel il a été sollicité par un directeur de laboratoire concernant l'affection de la section CNU.

Il s'agit d'un poste de professeur ouvert pour une affection à l'UFR Sciences et Techniques, au laboratoire ICB. Ce poste est profilé sur la section 63, mais la recherche qui va être menée est multidisciplinaire et ne relève pas uniquement de cette section 63 mais aussi de la chimie et plus particulièrement de la section 31. M. Neige estime que cette multidisciplinarité a été bien détaillée à travers le profil de poste écrit. Le directeur du laboratoire a demandé si la section 31 pouvait être ajoutée pour s'assurer que le comité de sélection reflète bien la diversité de disciplines qui caractérise ce profil de poste.

La proposition de M. Neige aux membres du CAC est la suivante : au lieu de changer les sections CNU, il s'agira de demander au BCP (Bureau de Commission de Propositions) de la section 63 d'être attentif et de proposer des membres du comité qui relèvent de la section 31, pour s'assurer de la pluralité disciplinaire du comité. Le principe d'avoir un comité de sélection qui puisse regarder le travail sur les deux sections 63 et 31 sera ainsi atteint. De même, la légitimité du comité restreint de décembre dernier et le souhait du directeur de laboratoire seront ainsi respectés. Il ne semble pas nécessaire à M. Neige de faire une double section en additif à la campagne.

M. Neige invite M. Luc Imhoff, directeur de la composante Sciences & Techniques, à s'exprimer.

M. Imhoff souligne l'importance stratégique de ce poste en électronique pour l'UFR, ouvert suite à un départ à la retraite et précise qu'il est bien attaché à la section 63 pour l'enseignement. En ce qui concerne les recherches de l'équipe concernée, M. Imhoff expose des détails spécifiques pour attester des relations pertinentes entre l'électronique et la chimie de surface de ce poste, justifiant la demande du directeur du laboratoire. Ensuite il approuve la proposition de M. Neige d'inciter les deux présidents du BCP (63 et 31) à se rapprocher pour que la pluridisciplinarité du comité de sélection soit assurée, tout en gardant l'attachement du poste en section 63.

M. Neige confirme qu'il s'agit d'un bon compromis. Il tient à souligner qu'il sera toujours attentif aux remarques faites par les UFR, afin de de trouver les meilleurs candidats pour chaque poste. Pour conclure, il rappelle que les détails concernant ce poste de professeur ciblé en section 63 se trouve dans le tableau du document de travail « Campagne emploi 2024 » (ci-joint).

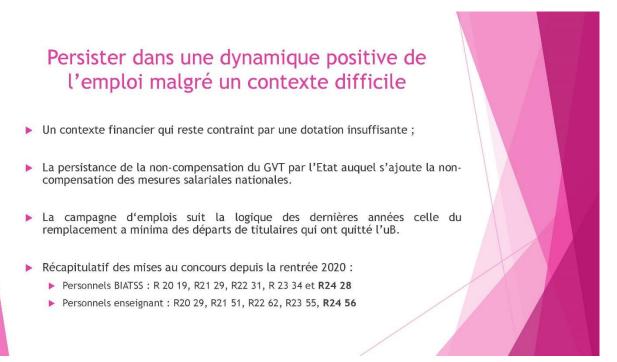
(Notes, pour rappel:

Section 63 : Génie électrique, électronique, photonique et systèmes

Section 31 : Chimie théorique, physique, analytique)

Le Président passe la parole à Stéphane Tizio, Vice-président délégué aux ressources humaines et à l'action sociale

M.Tizio présente un Powerpoint pour illustrer son discours.



PP S.Tizio "CAC du 13 septembre campagne d'emplois 2024", page 2

M. Tizio rappelle le contexte financier contraint pour deux raisons :

- 1. Raison structurelle : l'établissement est sous-doté relativement à ses besoins et surtout relativement à d'autres établissements pluridisciplinaires de taille moyenne comme le nôtre. La subvention pour charges de service public dont 80% sert aux rémunérations est donc insuffisante.
- 2. Contraintes plus conjoncturelles : la persistance de la non-compensation du Glissement Vieillissement Technicité (GVT), et l'ensemble de mesures salariales au niveau national, pèsent en grande partie sur les finances propres de l'université.
- M. Tizio souligne que malgré tout, la campagne d'emploi 2024 suit la logique des dernières années dans une dynamique positive avec le remplacement a minima de tous les départs des titulaires de l'Université de Bourgogne (départs pour raisons diverses).

Aussi, le récapitulatif du nombre de postes mis au concours depuis la rentrée 2020 démontre que les nombres restent stables depuis 4 ans : environ 20-30 pour les postes BIATSS et 50-60 postes pour les enseignants/enseignants-chercheurs, chaque année.

La campagne d'emploi de cette année reste dans cet ordre de grandeur avec une proposition de mise au concours de 28 postes BIATSS et 56 postes d'enseignants/enseignants-chercheurs.

M.Tizio rappelle ensuite les règles de vote de la campagne d'emploi, avant de passer à sa synthèse globale.

- pour les personnels enseignants et enseignants-chercheurs

La fiche de poste de Maître de conférences dans la 6^e section fait l'objet d'une modification. Il s'agit dorénavant d'un Maître de conférences « finance » et non « finance durable ».

Concernant la campagne enseignants et enseignants-chercheurs au concours, 56 postes sont présentés. Ils se répartissent ainsi :

- 48 postes en remplacement suite aux départs des titulaires
- 8 postes liées à des redéploiements internes (requalifications d'emploi ou changement de section et discipline).

Il a été accordé cette année, 74 postes d'ATER dont 45 sont sur des supports vacants et 29 sur des supports uB.

56 postes sont mis au concours. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 20 pour les Professeurs d'université
- 21 pour les Maîtres de conférences
- 15 pour les enseignants du 2nd degré (PRAG, PRCE)

Parmi les 20 postes de Professeurs d'université, quatre chapeaux de Professeur ont été accordés. Ils ont pour objectif d'inciter à la promotion des Maîtres de conférences déjà présents au sein de l'établissement. Les postes de Maître de conférences libérés suite à cette évolution seront gelés.

Dans le cadre de cette campagne d'emploi, on distingue trois grandes catégories de poste :

- ceux liés aux départs prévus cette année (en mutation ou à la retraite)
- les postes gelés (60)
- les postes en publications différées. Il s'agit de rattraper les publications de poste qui étaient différés par les laboratoires ou composantes depuis plusieurs années en les mettant progressivement au concours.

Avis CAc	Favorable Membres élus présents ou représentés : 44 Ne prend pas part au vote : Abstention :	Suffrages exprimés : 44 Contre : 1 Pour : 43	
-------------	---	--	--

- pour les personnels BIATSS

Pour cette année 2024, il est proposé à la mise au concours 28 postes. Un 29^{ème} poste sera prochainement inscrit (additif voté prochainement).

Ces postes se répartissent de la manière suivante :

- 7 en catégorie A
- 16 en catégorie B
- 5 en catégorie C

Seul un poste est attribué au titre des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (personnes en situation de handicap). M. Tizio rappelle l'objectif de l'uB de développer ce type d'emploi.

Il est proposé la transformation de 23 CDD en CDI. 7 sont financés sur les ressources propres des services ou composantes et 16 sur les fonds de l'uB.

Ce nombre s'explique en grande partie par les obligations légales. Effectivement au-delà de 6 ans en CDD, si l'employeur souhaite garder un salarié, il se doit de lui proposer un CDI. Les personnes en poste ayant donné satisfaction et développer les compétences recherchées, il est donc naturel de leur proposer un CDI.

En termes de moyens nouveaux, il est proposé 16 CDD (correspondant à 14,3 ETP) avec un renforcement des services aux étudiants (SSU, PFVU et les scolarités).

Le reste des moyens nouveaux accordés répondent aux besoins qui se sont présentés ces derniers mois, notamment au niveau des services financiers et ressources humaines. Il y a également des ressources fichées dans les services de gestion des laboratoires.

Cette campagne d'emplois a été soumise au vote du CSA. Le résultat était de six abstentions et quatre votes contre.

Le Président explique ce résultat par le contexte national. Il rappelle que le souhait est d'amener la campagne le plus au bout possible et d'occuper le plus d'emplois.

Avis CAc	Favorable Membres élus présents ou représentés : 44 Ne prend pas part au vote : Abstention :	Suffrages exprimés: 44 Contre: 1 Pour: 43	
-------------	---	---	--

Fin séance : 15h45